

## La formation des TSEEAC au centre des discussions

La formation des TSEEAC est au centre de plusieurs dossiers en ce moment, dont la plupart ont été initiés par le SATAC UNSA :

- **Certification par la Commission Nationale de la Certification Professionnelle (CNCP) : Dossier initié par le SATAC UNSA après la perte de l'homologation de la formation par l'ENAC**
- **Etude de la formation initiale au contrôle (REEF) suite au travail à long terme mené par le SATAC UNSA (instauration de normes médicales, intégration des TSEEAC dans ESARR5, accord licence)**
- **Réintégration de la formation pratique au contrôle d'approche dans la formation initiale TSEEAC après que le SATAC ait saisi le DSN le 4 mai (FO a écrit le 3 juin et prétend avoir tout réglé !!)**
- **Lancement d'une étude pour la mise en œuvre d'une nouvelle formation de plus de 2 ans de type Bachelor in Aviation Technology, prenant en compte la démarche LMD suite à la demande du SATAC UNSA au cours du CTP DGAC du 18 mai 2009 et conformément au Protocole (p.41-42).**

### FORMATION INITIALE AU CONTROLE AERIEN DES TSEEAC (REEF) : REUNION DU 2 JUIN 2009

Si nous sommes là aujourd'hui, c'est bien parce que le SATAC UNSA a obtenu, en 2004, contre l'avis unanime de l'ensemble des autres OS, la mise en œuvre de normes médicales pour distinguer les TSEEAC des agents AFIS et leur donner la qualité de contrôleur aérien à part entière.

Dans la foulée, le SATAC UNSA avait obtenu l'inscription des TSEEAC dans la réflexion ESARR5 qui ne prévoyait que les ICNA initialement.

La réunion du 2 juin, qui devait permettre de faire le tour de la question, n'a permis d'évoquer que les ICNA.

Une autre réunion est donc prévue le 17 pour évoquer les TSEEAC - réunion fixée d'un commun accord entre tous les participants, contrairement à ce que tente de faire croire FO.

**Le SATAC UNSA a fait une proposition d'amélioration des textes et entend faire réintégrer la formation pratique au contrôle d'approche dans notre formation initiale.**

#### LE TÉLÉGRAMME SATAC n° 006/2005

le mardi 17 mai 2005 page : 2 / 2

En réponse aux excès de démagogie de certaines

Nous ne pouvons pas interdire ou reprocher à FO d'intervenir sous prétexte que nous l'avons déjà fait.

Par contre, quand il écrit le 3 juin pour saisir le DSN du même problème que celui pour lequel le SATAC UNSA a écrit, lui, presque un mois avant (cf. Le Télégramme N°09/010 du 04/05/09), le mieux serait qu'il évite de tenter de faire croire aux TSEEAC qu'il a sauvé la situation et qu'il a tout obtenu tout seul...

**.. surtout quand on se rappelle qu'il n'y a pas si longtemps, ce même syndicat demandait la suppression de cette formation du cursus des TSEEAC !**

cf. Le Télégramme N°6/2005

départ en stage.

Il s'agissait également de prendre connaissance de quelques modifications du programme de mathématiques

#### Point 9 : Initiation au contrôle d'approche

Ce point avait été inscrit à l'ordre du jour à la demande de FO.

En fait, FO a (tout simplement) demandé que le module de formation au contrôle d'approche dispensé aux TSEEAC à l'ENAC soit supprimé.

Le SATAC s'y est farouchement opposé, suivi par les autres syndicats (sauf la CGT qui était déjà partie) et a obtenu gain de cause.

Le SATAC a réagi en expliquant qu'il est utile aux contrôleurs d'un aérodrome satellite d'avoir une idée de ce qui se passe dans l'approche centrale.

Alors que l'on préconise une connaissance mutuelle des tâches et contraintes du pilotage et du contrôle, cette demande de FO reste incompréhensible pour le SATAC. De plus, les personnes proches du terrain savent bien que les délégations de niveau existent entre aérodromes.

#### Quel est le but de FO dans cette affaire ?

Qu'est-ce qui peut justifier ce type de demande ? Pourquoi vouloir dévaloriser le corps des TSEEAC ?

#### Au moment où :

- L'étude du programme de formation TSEEAC a démontré qu'il satisfait au Common Core Content ESARR5

- Les TSEEAC sont reconnus comme de véritables contrôleurs (Brevets d'Aptitude : contrôle aérodrome à vue, contrôle aérodrome aux instruments)

- Une négociation doit avoir lieu sur la licence européenne de contrôle incluant (grâce au SATAC) les TSEEAC

- Les tentations sont grandes d'écarter les TSEEAC de la DSN

- La décentralisation à tous crins (transfert des aérodromes de l'Etat vers les collectivités territoriales) menace l'aviation générale et les agents de la DGAC qui s'en occupent

**quel peut bien être le but poursuivi par FO ... qui se dit représentatif de TSEEAC !!**

**Cette attitude est incompréhensible, irresponsable, et doit être dénoncée !!**

En désespoir de cause, FO a demandé que ce test lié à ce module ne soit pas noté (comprenez qui pourra !). Il lui a été opposé une fin de non-recevoir.

Si l'on enlève des programmes les « choses dont les agents ne se servent pas tous les jours dans leur carrière »

- comme dit FO - il y a beaucoup d'autres programmes de formation à réviser ... au risque de compromettre certaines appellations « Ingénieurs ».